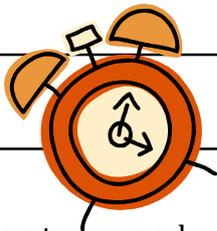


## A propos de notre école...

### CHARTÉ DE VIE - RÈGLEMENT D'ÉCOLE - PROJET D'ÉTABLISSEMENT

- La *charte de vie* à l'école est d'application de la première maternelle à la sixième primaire. Elle est l'expression de **l'engagement que chacun prend à bien vivre ensemble au sein de la classe et en dehors**. Sa forme varie selon les classes ou les cycles.
- Pour les élèves de la première à la sixième primaire, un *règlement d'école* énonce **les obligations et interdictions et les conséquences attendues s'il y a infraction**.
- L'équipe pédagogique définit son **fonctionnement pédagogique** dans le *projet d'établissement*. Celui-ci figure sur le site internet de l'école.



### LES HORAIRES

- ❖ Pour tous : garderie de **7h00 à 8h15** le matin, et de **15h30 à 18h00** le soir. Celle-ci se trouve dans les préfabriqués rue de la Station (en face de chez Galler). ATTENTION, l'accès se fait PAR LA GRANDE COUR (barrière rue des Ecoles). La garderie se trouve au fond de la cour !
- ❖ **Pour les maternelles et les P1 :**
  - Les classes (préfabriqués) se trouvent dans le parking rue des Ecoles.
  - Accueil à M3 :** l'accueil se fait dans les classes de 8h15 à 8h45.
  - P1:** à partir de 8h00, les enfants arrivent dans la cour de récréation par la rue des Ecoles. Les enseignants viennent les chercher là-bas pour se rendre ensemble dans leurs classes.
  - Maternelles et P1 :** Sortie à 12h05 (par les classes) ; retour à l'école à 13h20 (par les classes).
  - Sortie à 15h15**, par les classes.
  - Les entrées et sorties se font directement par les portes des préfabriqués donnant sur le parking, via LE RAVEL.**
- ❖ **Pour les primaires (P2 à P6) :**
  - Les classes (préfabriqués) de P2 et P4 se trouvent sur le parking en face du magasin Galler.
  - Les classes (préfabriqués) de P3, P5 et P6 se trouvent dans la cour de récréation.
  - Pour TOUS :**
    - Entrée par la cour à partir de **8h**.
    - Formation des rangs à **8h25**.
    - Sortie éventuelle (pour ceux qui rentrent à la maison à midi), à 12h05 ; retour à l'école à 13h20 précise, par la cour.
    - Sortie à 15h20 par la cour rue des Ecoles.

**RAPPEL** : suite aux trop nombreuses arrivées tardives et afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités des classes, l'Echevine de l'Instruction a décidé que les portes de l'école seront FERMÉES À 8H45 !

## CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

- Les enfants ne peuvent entrer dans l'enceinte de l'école avant 8h (sauf garderie).
- Veillez à procurer à vos enfants collations et piquenique. **Il ne sera plus question de les leur apporter durant la journée, sauf circonstance exceptionnelle.**



- Rappelons encore que pour des raisons de sécurité et pour faciliter le travail de l'équipe éducative, **les parents ne peuvent pas entrer dans la cour.**
- **Les enfants sont toujours repris par une personne responsable. Si vous désirez que votre enfant puisse rentrer seul(e) à la maison, nous vous demandons de compléter le document joint « Autorisation de sortie »**
- Sauf circonstances exceptionnelles ou rendez-vous avec un membre de l'équipe éducative, **la présence des parents dans l'école n'est pas autorisée** (en dehors de l'accueil en maternelle).

Attention au **respect des règles de sécurité routière aux abords de l'école** : passage piétons, emplacements des cars, parking...  
Pour éviter de marcher quelques mètres, certains conducteurs ou conductrices mettent en péril la sécurité et le confort de tous en se garant au mépris du bon sens et des règlements.

## ASSURANCES - RESPONSABILITÉS

- **L'assurance de l'école (Ethias) couvre uniquement les accidents corporels** sur le chemin de l'école et durant toutes les activités scolaires au sens large.
- **Les parents sont responsables des dégâts occasionnés par les enfants** (s'ils sont intentionnels ou dus à la négligence).

## ACCUEIL EXTRASCOLAIRE



- La garderie animée dans le local prévu dans le préfabriqué, la salle de gym et/ou la cour primaire a lieu :
  - tous les jours, de 07h00 à 08h15, payante (1 euro) ;
  - le mercredi jusqu'à 13h30, gratuite ;
  - les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h30 à 18h00, payante à partir de 16h (2 euros, quelle que soit la durée ; 1,50 euros par enfant si plusieurs enfants de la même fratrie).
- Les accueillants veillent à la surveillance des enfants, proposent et animent des activités récréatives diverses. Ils n'accompagnent pas les enfants dans leur travail scolaire.  
**En aucun cas, un accueillant ne sera autorisé à laisser votre enfant vous attendre ou vous rejoindre à votre voiture, sauf autorisation écrite.**  
Pour des raisons de sécurité, il est obligatoire que votre enfant signale son départ en venant dire au revoir aux accueillants.
- Vous recevrez tous les deux ou trois mois une facture éditée par l'administration communale. Il vous appartient de la régler sans tarder. Vous recevrez en fin d'année une attestation pour déduction fiscale.  
**Attention, par décision du Conseil communal, toute reprise répétée de votre enfant après 18h00 et sans raison de force majeure sera comptabilisée 25€ par enfant et par heure entamée.**
- « La Ribambelle » organise les activités du mercredi après-midi et des stages durant les vacances.  
**Renseignements et inscription obligatoire : Bénédicte Paquay – Tél : 04 3615464.**

## ÉTUDE ET ÉCOLE DE DEVOIRS

- **Etude du soir :**

Une **étude dirigée** sera organisée à partir du **lundi 4 septembre** les lundis, mardis et jeudis pour les enfants de la 1<sup>o</sup> à la 6<sup>o</sup> primaire.

L'accès à l'étude devra donc absolument faire l'objet d'une **inscription** et d'une **fréquentation régulière**.

La séance se déroulera de **15h45 à 16h45 dans les préfabriqués rue de la Station (en face de chez Galler)**. **Aucun enfant inscrit ne pourra être repris avant cette heure.**

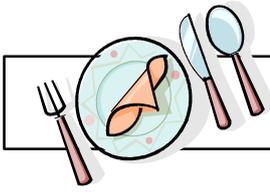
Si votre enfant n'a pas de devoir directement pour le lendemain, l'enseignant responsable lui fournira un petit travail d'entraînement, une lecture enrichissante ou encore un jeu éducatif.

Le comportement d'un élève à l'étude doit témoigner de sa volonté de travailler dans le respect des règles énoncées par la personne qui a la charge du groupe. **La fréquentation de l'étude dirigée est payante, comme la garderie (2€ à partir de 16h).**

Pour les parents qui éprouvent des difficultés à encadrer leur(s) enfant(s) dans leur travail scolaire, nous proposons un autre type d'aide (Projet Coup de Pouce).

- **Coup de Pouce :**

Il s'agit d'une école de devoirs pour les enfants **ET** leurs parents. **A partir du 11 septembre**, tous les lundis, mardis et jeudis après l'école (de 15H45-16H45), une équipe composée de bénévoles et de travailleuses sociales sera présente pour aider l'enfant et son parent à faire les devoirs. L'enfant doit donc **impérativement** être accompagné d'un adulte. Les familles intéressées doivent s'inscrire auprès de Stéphanie Bollingh, psychologue de l'école (sur rendez-vous, au 0473/783350)



## LES REPAS CHAUDS

Comme l'année dernière, l'école travaillera avec la société TCO Service, qui propose une restauration traditionnelle et de qualité, tout en s'inscrivant dans une démarche responsable et durable. TCO Service garantit des repas de qualité, frais, diversifiés, locaux, durables, de saison et bio.

Grâce à un subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles, **les repas maternels ET primaires seront proposés GRATUITEMENT pour TOUS LES ELEVES.**

**Si vous désirez que votre enfant puisse en bénéficier, il faudra compléter le document en annexe pour l'inscrire TOUS LES JOURS aux repas chauds.**

**Les repas chauds débuteront le lundi 4 septembre (date limite pour les inscriptions: le 1<sup>er</sup> septembre).**



## LES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

- Les activités d'éducation physique sont OBLIGATOIRES: en cas de non-participation, un justificatif écrit doit être remis au titulaire de classe.

Si les absences à ces cours doivent se prolonger, suite à une raison sérieuse, un certificat médical devra être fourni à l'école.

La tenue exigée est :

- pour l'intérieur : sandales de gym., short et T-shirt ou maillot ; prévoir un élastique pour attacher les cheveux longs.

Le sac de gym pourra rester à l'école. Toutefois, il faudra veiller à le rapporter à la maison à chaque congé, de façon à laver l'équipement.

- pour l'extérieur : équipement adapté aux conditions climatiques et aux activités pratiquées.

- pour la natation : maillot (pas de short) + bonnet (obligatoire), essuie de bain.

**Chaque pièce de la tenue du cours d'éducation physique et le sac qui les contient doivent porter le nom de votre enfant.**

Nous veillerons particulièrement au fair-play et au respect mutuel.



## LES COURS PHILOSOPHIQUES ET DE CITOYENNETÉ

- **En primaires**, chaque classe bénéficie d'une heure commune de citoyenneté, donnée par un professeur formé à ce programme.  
Une deuxième heure de cours philosophique au choix (religion catholique, religion islamique, religion protestante, religion orthodoxe, morale non confessionnelle ou EPC) est dispensée à chaque élève. Nous organisons alors des groupes par cycles.
- **Pour les élèves de 3<sup>e</sup> maternelle**, Il est possible aux parents qui le souhaitent d'introduire une demande auprès de la direction afin d'inscrire leur enfant à une heure de cours de religion ou de morale non confessionnelle. L'enfant quitterait alors sa classe

une fois par semaine pour suivre le cours des élèves de P1 voire de P2. Si la demande concerne un cours de religion non organisé dans l'école, les parents pourront introduire une demande auprès de l'administration générale de l'Enseignement qui leur fournira une liste d'établissements scolaires proches de leur domicile qui organisent le cours de religion demandé.



## COMMUNICATIONS

- **En primaire, la farde de communications devra être vérifiée tous les weekends.**
- **En maternel, les informations seront placées dans la mallette de votre enfant. Vérifiez, s.v.p. !**



Pour éviter une dépense de papier excessive, les communications importantes émanant du bureau et/ou du service de l'enseignement seront envoyées **via votre adresse MAIL !**  
Si vous ne les recevez pas, veuillez nous contacter !

Nous vous préviendrons également des différentes activités de l'école via notre groupe de parents sur FACEBOOK. Il s'agit bien d'un groupe fermé, dans lequel sont acceptés uniquement les parents et membres du personnel de l'école. Si vous n'en faites pas encore partie, n'hésitez pas à nous en demander l'accès, en tapant dans la barre de recherche  « Ecole du Val » et en répondant aux questions posées.

Nous serons ravis de vous accepter !

- **Sauf circonstances exceptionnelles, les visites dans les classes pendant les heures de cours ne sont pas autorisées.**  
Si vous souhaitez un entretien avec un enseignant, vous pouvez le rencontrer après la classe ou le contacter par téléphone à l'école : **04 3615661**.

## « LES PAPOTES DU VAL »



**NEW**

Chaque lundi, de 8h15 à 10h00, à partir du 4 septembre, nous vous invitons à venir partager un petit café dans un de nos locaux.

Ce sera l'occasion de rencontrer d'autres parents et d'échanger avec eux dans un esprit convivial et bienveillant.

**Ce nouveau projet est né d'un partenariat entre l'Ecole du Val et les travailleurs sociaux de l'AMO. Lors de certaines séances, d'autres partenaires (ONE, Maison des Jeunes, Openado, Affaires sociales...) pourraient vous rejoindre.**

Renseignements auprès de Madame Bollingh (0473/783350).



## LES ABSENCES



- **En primaires et en 3<sup>ème</sup> maternelle, toutes les absences doivent être justifiées par écrit sur le document officiel distribué par l'enseignant (pas dans le journal de classe). Un certificat médical est obligatoire pour les absences de plus de 3 jours.** Les absences injustifiées (vacances pendant les temps scolaires, panne de réveil, ...) seront déclarées aux autorités compétentes par la direction, comme l'exige la loi.

**Les enfants malades qui ne peuvent sortir pendant les récréations devront fournir un justificatif écrit.** Sans ce mot écrit des parents, ils ne pourront pas rester à l'intérieur pendant les récréations.

- **Depuis septembre 2021 : obligation scolaire dès la troisième maternelle**

La fréquentation régulière de l'école maternelle permet à l'enfant d'entamer l'école primaire avec des bases solides et favorise la réussite de l'ensemble de sa scolarité. Depuis la rentrée scolaire 2020 - 2021, les parents ou la personne investie de l'autorité parentale doivent présenter leur enfant à l'école tous les jours, dès l'âge de 5 ans. Si toutefois l'enfant est absent, ils devront obligatoirement fournir un justificatif.



## DEUX CONSEILS IMPORTANTS ...

- **Veillez à inscrire le nom de votre enfant sur tous ses objets et vêtements !** Le personnel d'entretien a pour consigne de rassembler dans une armoire ce qui traîne dans l'école après journée. Les boîtes à tartines sont évacuées environ toutes les deux semaines. Les vêtements sont donnés à une œuvre charitable après chacun des congés d'une semaine ou plus.
- **Soyez très attentifs à la chevelure de votre enfant, les poux restent un problème fréquent ...** Un effort constant de tous s'impose.